

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 28 Février 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025005

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mme Stéphanie Croxo, Première Adjointe au Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Cyril Ozil est sorti au moment du vote ; BOURGUET Sébastien (procuration à Eric LAFONT)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 10

Date de la convocation : 13/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Stéphanie Croxo, 1^{ère} adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	332 699.39 €
Recettes :	398 208.88 €
Excédent de clôture :	65 509.49 €

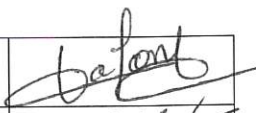
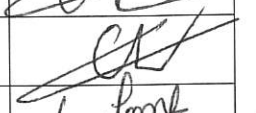
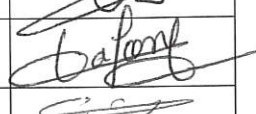
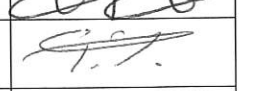
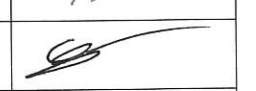
Investissement :

Dépenses :	487 945.22 €
Recettes :	45 733.49 €
Restes à réaliser en dépenses :	330 000.00 €
Restes à réaliser en recettes :	204 000.00 €
Déficit de clôture :	568 211.73 €

Hors de la présence de M. Cyril Ozil, Maire, le conseil municipal avec 10 VOTES POUR et 01 ABSTENTION approuve le compte administratif du budget communal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr